



HARRUN : La phase des indemnisations démarre ce 12 décembre

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réparation élaboré par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HARRUN) entame ce 12 décembre et ce, jusqu'au 29 décembre 2017, l'étape des indemnisations proprement dites des victimes de violences à caractère sociopolitique entre 1958 et 2005 au Togo.

Cette étape des indemnisations proprement dites intervient après les tournées d'informations et les cérémonies de purification. La Présidente du HARRUN, Mme Awa Nana-Daboya explique que *cette première étape des indemnisations est consacrée seulement aux victimes vulnérables de 2005. « Elles sont au nombre de 137 réparties sur toute l'étendue du territoire. Ce sont les victimes portant encore des séquelles physiques ou psychologiques graves et nécessitant des soins »*, a-t-elle précisé au cours d'une conférence de presse tenue ce mercredi à Lomé

Sont bénéficiaires de ce programme de réparation dont le montant total est évalué à 35 milliards de F CFA, toute personne quelque soit sa nationalité, qui a subi un préjudice du fait des violences à caractère politique, de violations

graves des droits de l'homme commises durant la période concernée (recommandation 34 de la CVJR).

La prise en charge psycho-médicale des victimes est confiée à l'ONG AIMES-Afrique. Selon les responsables de cette organisation, *une vingtaine de médecins de différentes spécialités (Psychologie, Chirurgie, Ophtalmologie, Stomatologie, Médecine, ORL, Neurologie, Urologie, Gynécologie) sont mobilisés en vue de permettre aux victimes vulnérables ayant des séquelles dans leur corps de recouvrer leur santé ou d'être soulagées des maux dont elles souffrent.*

Il faut rappeler que le programme de réparation ne prend en compte pour le moment qu'une partie des victimes des violences politiques de 2005 soit 2.475 personnes. Le total des victimes est évalué par la CVJR à 22.415 personnes sur la période de 1958 à 2005.

Pour le démarrage de ce programme de réparation, le gouvernement a débloqué une somme de deux (02) milliards de F CFA. Un fonds spécial auprès du HCCRUN pour l'indemnisation des victimes a été également créé et devra être progressivement alimenté par les ressources de l'Etat.

Selon les informations, des dispositions sont prises par les autorités administratives, traditionnelles, religieuses et locales en vue du convoiement des victimes concernées à Lomé pour leur prise en charge psycho-médicale de même que leur indemnisation. En dehors de la prise en charge médicale, chaque victime recevra une indemnité telle que fixée par la CVJR à la suite des études et expertises réalisées.

Il faut rappeler que la réparation est une sorte d'apaisement des victimes car en matière de justice transitionnelle, la nature de la réparation est symbolique. « (...) *Aucune victime ne doit s'attendre à une réparation complète des dommages qu'elle a subis. Elle ne peut donc être remise dans l'état où elle était avant la survenance des préjudices* », indique la

recommandation n° 53 de la CVJR.

Les indemnisations se dérouleront sous la tente derrière l'hôtel du 2 février à Lomé où les dispositions sont prises à cet effet.

David